

## PROCÈS-VERBAL

MARDI le 1<sup>er</sup> décembre 1964  
(17)

Le Comité permanent des chemins de fer, canaux et télégraphes se réunit à 9 h. 45 du matin sous la présidence de M. J.-T. Richard.

*Présents:* MM. Armstrong, Barnett, Beaulé, Béchard, Cantin, Caron, Cowan, Crossman, Fisher, Hahn, Leblanc, Lessard (*Saint-Henri*), MacEwan, Mackasey, Olson, Pascoe, Peters, Regan, Richard, Rock, Stenson, Tardif et Tucker—23.

*Aussi présents:* *De la Commission de la capitale nationale;* le lieutenant-général S. F. Clark, président, et M. D. L. Macdonald; *des Chemins de Fer Nationaux du Canada:* M. J. W. G. Macdougall, c.r., chef du contentieux; *du Pacifique Canadien:* M. K. D. M. Spence, du conseil de la Commission, et M. George Pogue.

Le Comité reprend l'étude du bill S-33, loi constituant l'*Ottawa Terminal Railway Company*.

Les articles 1, 2 et 3 sont approuvés.

L'article 4 est laissé en suspens en attendant que M. Macdonald ait fourni des renseignements supplémentaires.

Les articles 5 et 6 sont approuvés.

Dans l'article 7, M. Caron, propose avec l'appui de M. Beaulé:

Qu'après le mot «dix», à la ligne 10 de la page 2, soient intercalés les mots «dont au moins deux devront être des Canadiens d'expression française» (texte).

Le président met la proposition aux voix, et l'amendement est adopté: 8 pour et 7 contre.

L'article 7, amendé, est approuvé.

Les articles 8 et 9 sont approuvés.

A midi et demi, l'interrogatoire des témoins se continuant, le président ajourne le Comité à 9 h. 30 du matin le jeudi 3 décembre 1964.

*Le secrétaire (à titre provisoire),*  
D.-E. Lévesque.

NOTA—Dans le présent fascicule, la mention «texte» précède les parties de la séance qui se sont déroulées en français et ont été enregistrées par un appareil électronique en conformité d'une recommandation que renfermait le septième rapport du Comité spécial des méthodes et de l'organisation, présenté et adopté le 20 mai 1964.